



Date de dépôt : 11 mai 2023

Pétition

Sauvons la villa Meier pour en faire une maison associative

Les deux derniers chantiers liés au Plan Localisé de Quartier (PLQ 29713) Soubeyran-Rod-Soret sont en cours avec la réalisation d'un immeuble rue Soret et d'un autre rue Edouard Rod.

Mais alors que ce PLQ prévoit la disparition de l'ensemble des maisons qui constituaient l'âme du quartier, l'une d'elles peut être sauvée car la réalisation des nouveaux bâtiments n'est pas dépendante de sa démolition. Celle-ci se trouve au cœur de l'aménagement d'un futur parc public dont la réalisation incombe aux propriétaires des nouveaux bâtiments, à savoir cinq coopératives et trois promoteurs privés. Ce parc sera ensuite cédé à la Ville.

Un processus participatif sollicitant l'ensemble des habitant-e-s du quartier a eu lieu de septembre à décembre 2021. **Le sauvetage de la maison Meier** (du nom de ses ancien-ne-s propriétaires) **a largement été plébiscité comme une réponse pertinente et enthousiasmante** aux enjeux suivants :

- **conserver une trace emblématique** de ce qu'a été ce quartier pendant plus de 100 ans, à savoir un ensemble de petites villas aux jardins verdoyants ;
- **créer des locaux associatifs à loyer abordable** pour y installer des activités dédiées à tout type de public (séniors-es, adolescent-e-s, adultes, enfants) ;
- **organiser des activités** autour du jardinage, de l'horticulture, de la cuisine de cueillette, de l'écologie, etc. ;
- **offrir un lieu de rencontre pour les habitant-e-s du quartier** en complément de ce que propose la maison de quartier de Vieusseux-Franchises et l'Espace Soubeyran.

Plusieurs habitant-e-s du quartier à l'initiative de la présente pétition ont d'ores et déjà rencontré les autorités du Canton et de la Ville de **Genève qui se sont prononcées favorablement sur ce projet** par la mise en place d'un droit de superficie au bénéfice d'une association de quartier qui autofinancera l'aménagement et le fonctionnement de la maison. Seul un article de la loi sur les Constructions et Installations diverses (LCI), peu pertinent dans ce cas précis, en empêchait la concrétisation.

Pour ces motifs, les soussigné-e-s demandent aux autorités du Canton de Genève de déroger à cet article de loi pour permettre de sauver la maison Meier en vue d'en faire une maison associative pour tou-te-s les habitant-e-s du quartier !

N.B. 585 signatures
Collectif "Sauvons la villa Meier"
M. Olivier Krumm
7, rue Soubeyran
1203 Genève